



Energie / Le parlement wallon réclame une stratégie au gouvernement

# La Wallonie doit être plus cohérente

## L'ESSENTIEL

- Le parlement wallon invite le gouvernement à se doter d'une vision énergétique cohérente et à long terme.
- Pour le député PS Edmund Stoffels, l'auteur du texte adopté ce mercredi, il faut réactualiser les données.
- « Sous peine de tomber dans l'improvisation. »



LA WALLONIE s'est fixé un objectif de production de 4.500 GWh d'origine éolienne en 2020. Quid des autres filières ? © G. LIBERT

On a besoin d'une vision stratégique qui ne soit pas une vision écartelée. » Député d'un parti membre de l'actuelle majorité au pouvoir en Wallonie, Edmund Stoffels (PS) se garde bien de critiquer la politique énergétique du gouvernement. Mais ses remarques sonnent au moins comme des avertissements. « J'ai bien l'intention, dit-il, de me mêler de la politique du gouvernement là-dessus. Je n'aime pas donner un chèque en blanc et veux placer mon point de vue avant que les décisions ne soient prises. » Sous sa plume, le

parlement wallon devrait adopter, ce mercredi, un texte appelant le gouvernement à « mettre sur pied une stratégie énergétique régionale globale, concertée, transparente et durable ». De là

**« Le dernier bilan énergétique qui portait sur l'année 2009 fut un redoutable exercice de modestie politique »**

Edmund Stoffels, député wallon PS

à dire qu'il n'y en a pas aujourd'hui ? Le député d'Amblève ne va pas (tout à fait) jusque-là. Mais juge qu'« on a besoin d'actualiser les données. De les mettre

à jour avec des nouveaux éléments : l'évolution des technologies, l'évolution des quotas de certificats verts, l'objectif en matière éolien, les décisions sur le photovoltaïque, la sortie du nucléaire... ». Sans oublier que depuis les derniers plans, la crise s'est installée dans le paysage. Sans la reprendre à son compte, le texte adopté à l'unanimité par la commission énergie du Parlement wallon rappelle une critique du comité économique et social wallon : « La politique

énergétique développée actuellement manque d'une vision globale et cohérente ». Ainsi, explique l'auteur du texte, en août le gouvernement wallon a fixé un objectif de 4.500 GWh pour la production éolienne en 2020. Une prime au secteur qui a exercé le meilleur lobby auprès des autorités politiques ? « Chacun essaye évidemment de tirer la couverture à soi. Mais il n'existe pas d'objectif pour les autres filières. Il nous faut un document stratégique qui fixera des objectifs d'utilisation rationnelle de l'énergie, qui attribuera son quota à chacun des secteurs (biomasse, photovoltaïque, géothermie, hydrologique...), même si toute progression doit faire l'objet d'une adaptation régulière ». Celle-ci est d'ailleurs insuffisante, regrette le parlementaire. Elle devrait intervenir aussi régulièrement que le bilan énergétique de la Région wallonne : chaque année. « Le dernier qui portait sur l'année 2009 fut un redoutable exercice de modestie politique, témoigne Stoffels. On a pu voir à quel point les décisions prises sont parfois démenties par les faits. » Le dernier bilan montre que si certains objectifs de production d'énergie verte fixés dans un « plan de maîtrise durable de l'énergie » rédigé en 2003 et actualisé en 2009 sont dépassés, d'autres pas. En matière de consommation d'élec-

tricité par exemple, les plans tablaient « au pire sur une stabilisation dans le secteur résidentiel, au mieux sur une réduction de 15 %. La réalité a été totalement différente, vu qu'on a observé une croissance de 9 % en seulement six années (2004-2010) ».

En février, le gouvernement a adopté les nouveaux quotas de certificats verts applicables de 2013 à 2020. « N'oublions pas que ces quotas ont un coût direct et des coûts indirects, avertit Stoffels. Il va falloir gérer les choses intelligemment pour éviter que l'énergie devienne un bien inaccessible pour certains ménages. On parle d'exonérer certaines entreprises ou certains ménages. Mais qui va payer ces exonérations ? Attention à ne pas asphyxier la classe moyenne qui est le moteur de la relance économique ! » Le texte du parlement wallon demande « d'analyser avec précision les coûts directs, les coûts indirects et les coûts supplémentaires », notamment des certificats verts. « Pas mal de décisions politiques se prennent sans avoir été préalablement chiffrées », regrette Stoffels. D'autres mécanismes de financements de l'énergie verte existent : « Le produit de la rente nucléaire et les ressources tirées de la mise aux enchères des quotas de CO<sub>2</sub> à partir de janvier 2013. » ■

MICHEL DE MUELENAERE

## Le vent fait des vagues

Le dossier des éoliennes a animé les débats parlementaires en 2011. Il en sera très vraisemblablement de même en 2012. Lors de la première commission parlementaire chargée de l'environnement, le ministre Philippe Henry (Ecolo) a une nouvelle fois dû faire face aux nombreuses questions des parlementaires impatients d'avoir des nouvelles du dossier. Certains ne cachant pas leur scepticisme devant l'objectif de 4.500 GWh fixé par le gouvernement wallon, ainsi que devant les critères d'implantation fixés par le nouveau cadre de référence révélé par Le Soir le 24 décembre 2011. Ledit cadre n'est pas encore adopté par le gouvernement wallon, a précisé Henry. L'exécutif a « pris acte » en attendant la consultation du secteur et des acteurs concernés (communes, etc.). Estimant que la situation est « stable » en ce qui concerne l'avancement des projets, Henry a indiqué que la cartographie des zones favorables à l'implantation des éoliennes serait terminée au printemps, de même que le projet de décret. Celui-ci devant être soumis au parlement « d'ici la fin de cette année 2012 ». M.D.M.